



Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 5

Date d'affichage de la convocation : 25.06.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier du mois de juillet à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-cinq juin deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI – Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT – Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Laurent BAYART – Eric THOMY – Valérie GUERAULT - Sylvie RISSE – Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Désirée HUBER – Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Laurent GUILLO
Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Madame Ornella PFEIFFER
Monsieur Eric LEHMANN donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Monsieur Jean-Claude WORRINGEN donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE

Était absent excusé :

Monsieur Armand RUPP

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 4 juillet 2024

Publié sur le site internet de la commune le 5 juillet 2024

Le Maire, Béatrice BULOUE

8. Ressources Humaines : Instauration d'un règlement intérieur

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 21

Conseillers
absents : 6
dont 5 avec procuration

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 24 juin 2024 ;

Considérant la nécessité pour la commune de Mundolsheim de se doter d'un règlement intérieur qui précise les droits et obligations des agents territoriaux, conformément au pouvoir de direction et d'organisation des services.

Le règlement intérieur est destiné à organiser la vie dans la collectivité dans l'intérêt de tous et d'assurer un bon fonctionnement des services, ce règlement s'impose à l'ensemble des agents de la collectivité quelles que soient leur situation administrative, leur affectation et la durée de leur recrutement.

Les personnes extérieures à la commune de Mundolsheim intervenant dans les locaux doivent se conformer aux règles relatives à l'hygiène et la sécurité détaillées dans le présent règlement, quelle que soit la nature de leurs interventions.

Les dispositions du présent règlement sont applicables dans tous les locaux de la collectivité ainsi qu'à l'extérieur, dans l'exercice des missions confiées aux agents.

L'autorité territoriale veille à l'application du règlement intérieur.

À l'entrée en vigueur de ce règlement, un exemplaire sera mis à disposition dans chaque service et sera accessible à tous les agents qui en feront la demande.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter le règlement intérieur du personnel joint à la présente délibération à compter du 1^{er} juillet 2024 ;
- que le document sera communiqué à l'ensemble des agents de la commune ;
- de donner pouvoir à Mme le Maire pour faire appliquer le règlement intérieur.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Par 26 Voix pour

Mundolsheim, le 4 juillet 2024

Le Maire,




Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI